

LEGENDE DU DOCUMENT GRAPHIQUE

A - PRESCRIPTIONS DU PLU

-  Orientations particulières d'aménagement (voir document écrit PLU 1-3)
-  Périmètre de zone ou de secteur
-  Plan de détail de zone ou de secteur avec référence du n° de plan
-  Emplacement réservé avec numéro de référence
-  Emplacement réservé spécifique lié au projet ferroviaire Lyon Turin
-  Espace boisé classé
-  Bâtiments de caractère ou
Élément de patrimoine à protéger pour des motifs d'ordre culturel ou historique
-  Zone humide
-  Espace public à créer, à aménager ou à modifier
-  Jardin public ou dalle traitée en jardin public
-  Itinéraire 2 roues aménagements futurs (tracé de principe)
-  Itinéraire piéton à aménager ou à créer (tracé de principe)
-  Marge de recul avec indications des distances
-  Implantation à l'alignement obligatoire et implantation sur les limites séparatives non obligatoire
-  Implantation imposée à l'alignement et sur les limites séparatives obligatoire
- | | | | | | | | |
|-----|-------|-------|-------|-------|------|-------------------------|------|
| R+2 | R+2+c | R+3+c | R+4+c | R+5+c | 10 m | Hauteur maxi
327 NGF | R+10 |
|-----|-------|-------|-------|-------|------|-------------------------|------|

 Secteur avec indication de hauteur maximum autorisée
-  Zone où existe un risque naturel d'éboulement
-  PPRI COMMUNE DE CHAMBERY : Zone 1 non urbanisable
-  PPRI COMMUNE DE CHAMBERY : Zone 2 non constructible
-  PPRI COMMUNE DE CHAMBERY : Zone 3 constructible sous conditions
-  PPRI : Protection des berges : marge de recul de 10 mètres par rapport au sommet de la berge. Seules pourront être admises les constructions nouvelles en alignement d'un front bâti continu existant, hors des zones exposées à des aléas forts
-  PPRI DU BASSIN AIXOIS SUR LA COMMUNE DE CHAMBERY : Zone inconstructible
-  Zone de risque technologique lié aux canalisations de transport de matières dangereuses
-  Périmètre de protection des puits
-  Bâtiments d'élevage agricole
-  Servitude L123-2-c : indication de la localisation prévue pour voies et ouvrages publics, installations d'intérêt général et espaces verts, à créer ou à modifier en zone urbaine "U"
-  Périmètre du lotissement "les Côteaux de Chamoux"

B - PERIMETRES DES ZONES HORS PLU

-  Secteur Sauvegardé

C - INDICATIONS COMPLEMENTAIRES

-  Bois existants
-  Indication de la localisation prévue pour voies, ouvrages publics, installations d'intérêt général et espaces verts, à créer ou à modifier hors zone urbaine
-  Périmètre de la déclaration d'Utilité Publique du Lyon- Turin